

2018_CT2_303

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 21 juin 2018

06_6_04

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 28 Juin 2018

7259

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à la mise à jour de son schéma directeur d'eau potable réalisée en Janvier 2018, la commune de Saint-Marc-Jaumegarde souhaite mettre en application les prescriptions proposées afin :

- D'améliorer le fonctionnement du réseau.
- De sécuriser son fonctionnement.

Les secteurs des travaux se situent sur l'ensemble du territoire de la commune. Le plan d'action proposé dans le schéma directeur s'articule autour de trois pistes d'amélioration :

- Des mesures immédiates afin d'améliorer sensiblement les vitesses de circulation de l'eau et de diminuer les temps de séjours.
- Des opérations principales comprenant des travaux permettant d'améliorer la qualité de l'eau et de sécuriser le réseau.
- Des mesures permettant de réduire la pression générale sur l'ensemble du réseau afin de garantir sa pérennité dans le temps.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 367.141,21 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_303-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Dépenses :

	Montant € HT
Travaux	336.733,11 €
Maîtrise d'œuvre	14.008,10 €
Diagnostic amiante et voirie	3.500,00 €
Relevés topographiques	3.000,00 €
Coordinateurs SPS	3.300,00 €
Visite naturaliste	2.600,00 €
Essais de réception	4.000,00 €
Total € HT	367.141,21 €

Recettes :

	Montant	%
Conseil Départemental (CD13) Dispositif « aide exceptionnelle à l'investissement »	146.856,48 €	40%
Agence de l'eau Dispositif « aide aux travaux ruraux »	110.142,36 €	30%
Métropole (autofinancement)	110.142,36 €	30%
Total € HT	367.141,21 €	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de tout organisme pour la sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_303- DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget Annexe Eau en régie 2018 Pays d'Aix et d'Aubagne.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_303-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018